



La Commission de Discipline : saison 2015 – 2016

La Commission s'est réunie HUIT fois en présence de ces membres : Michel Fernandès et Serge, Président du SCA. Pour les joueurs mineurs de la catégorie U 17 – U 19, la présence d'un parent a été demandée.

Les convocations ont été faites suite à **des comportements anti sportif graves sanctionnés ou pas par les arbitres de centre et la Commission du District.**

En fonction des différents dossiers, la Commission a infligé des matchs supplémentaires de suspension, des arbitrages de matchs de jeunes, la prise en charge financière des cartons rouges....

Ces comportements anti sportif sont les suivants :

- Propos injurieux vis-à-vis de l'adversaire et d'un éducateur.
- Geste dangereux vis-à-vis de l'adversaire.
- Manque total de maîtrise de soi

le football est un JEU et doit le rester dans le RESPECT et la tolérance de chacun. Nous sommes tous des acteurs passionnés : bénévoles, joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres....

Les comportements de ce type sont à BANNIR.

Il faut être SOLIDAIRE et REACTIF : le licencié qui ne veut pas comprendre, après avoir été entendu et qui récidive, doit être exclu de façon DEFINITIVE du club.

Michel et Serge